

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MLTP
7 RUE D ECURY

51520 SOGNY AUX MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
16/09/2025	F01250900023	412750	F01250900023	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	MLTP MATOUGUES					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6.5	M3	128.00	832.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	6.5	UN	1.50	9.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	6.5	UN	2.50	16.25	20 %
552	REP	6.5	UN	1.68	10.92	20 %
	VB KOLB					
	Règlement le 04/09/2025 du montant : 1042.70 € par : VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 16/09/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	868.92 €
Total TVA :	173.78 €
Total TTC :	1,042.70 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250900023	F01250900023	16/09/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 276008 MLTP						
05/09/2025	001121990	412750	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6.5	M3
05/09/2025	001121990	412750	552	REP	6.5	UN